

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Le 14 avril 2021 à 17 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	Secrétaire de Séance
BESSIN	Pierrette	P	DUBOSCQ	David	Procuration à H. GUILLOTTE
PFEIFFER	Michel	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
AMELINE	Sylvie	Procuration à J. LEMESLE	LEGRAVEREND	Alain	P
LEMESLE	Jean	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
GUILLOIN	Sandra	Procuration à J. HENNEQUIN	JULIEN	Jean-Marc	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	PIGASSE	Nicolas	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
GUILLOTTE	Hubert	P	CAVELLEC	Didier	P
DANGUY	Patrick	P	LEBRETON	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à M. FRANÇOIS	LARSONNEUR-MOREL	Dominique	P
LAINÉ	Pauline	P			

M. le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Mme Ginette AVENEL, épouse de M. Max AVENEL, ancien maire. Il lui adresse au nom du tout le Conseil Municipal, ses condoléances et ses pensées les plus sincères.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Aucune observation.

Le compte-rendu est ADOPTE à l'unanimité.

N° 1 – FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M. MASTELLOTTO explique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, et en application de la loi de finances pour 2020, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Manche, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à **21.42 %**.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à **31.86 %**, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 10.44 %, et du taux 2020 du département, soit 21.42 %.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir **11.28 %**.

Pour l'année 2021, le montant prévisionnel des recettes fiscales au titre du foncier bâti et non bâti est de **1 534 794 €**.

Il est donc proposé d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.86 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11.28 %.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 8 Avril 2021.

- M. MASTELLOTTO rappelle que le Conseil Municipal a tous pouvoirs pour fixer les taux mais ne maîtrise pas l'augmentation des bases fiscales, qui influent sur le montant des impôts payés par les contribuables.
- M. JULIEN s'interroge sur l'opportunité de baisser les taux d'imposition, considérant que le budget de la commune est très confortable et permettrait de proposer une baisse des impôts locaux. Il rappelle que les habitants de la commune n'ont pas tous de gros moyens et que cela pourrait être une façon de les aider.
- M. MASTELLOTTO tient à modérer cet avis concernant un budget très confortable, le besoin de financement étant réel pour faire face aux nombreux investissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. JULIEN)

FIXE les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **31.86 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **11.28 %**

N° 2 – BUDGETS PRIMITIFS 2021

M. MASTELLOTTO présente les budgets primitifs 2021, en synthétisant les données.

- M. JULIEN s'interroge sur ces budgets présentés en suréquilibre. Il lui semble anormal de prévoir un excédent. Cette pratique lui paraît être un mauvais message, notamment pour la Communauté de Communes qui pourrait demander une plus grande participation aux financements de ses actions.
- M. MASTELLOTTO explique qu'il est inutile de présenter un budget en équilibre sachant que l'excédent prévisionnel est alors inscrit en dépenses imprévues ou exceptionnelles, comme cela se pratiquait jusqu'alors. Il lui semble plus opportun d'indiquer cet excédent prévisionnel en « ajustement de budget ».

M. le Maire remercie M. MASTELLOTTO pour sa présentation et le travail fourni. Il remercie également le personnel administratif très impliqué dans la préparation de ces budgets.

Il estime que ces budgets 2021 sont établis avec sérieux et prudence.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur chaque budget.

Mme BOUYER-MAUPAS remercie M. MASTELLOTTO de sa présentation très claire et très intéressante. Elle remercie également la municipalité d'avoir organisé des formations pour les élus, ce qui leur permet d'appréhender dans de bonnes conditions les dossiers tels que les budgets.

COMPTE PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT 2021

	budget	réel	budget
	2020	2020	2021
Achats	250 500,00 €	200 520,28 €	230 500,00 €
Services extérieurs	618 000,00 €	495 067,01 €	610 000,00 €
Charges externes	231 000,00 €	208 152,41 €	247 000,00 €
Impôts et taxes	22 500,00 €	23 799,37 €	43 500,00 €
	1 122 000,00 €	927 539,07 €	1 131 000,00 €
Charges de personnel	1 065 100,00 €	1 027 066,58 €	1 117 300,00 €
	1 065 100,00 €	1 027 066,58 €	1 117 300,00 €
Compétences CMB (1)	192 870,00 €	192 870,00 €	192 870,00 €
FNGIR (2)	373 987,00 €	373 987,00 €	373 987,00 €
	566 857,00 €	566 857,00 €	566 857,00 €
Imprevu	5 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
	5 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Dot amortissements (3)	111 685,00 €	111 685,00 €	111 689,61 €
	111 685,00 €	111 685,00 €	111 689,61 €
Charges de gestion	110 300,00 €	111 395,82 €	167 000,00 €
CCAS	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions associations	75 000,00 €	67 643,00 €	70 000,00 €
Autres	10 000,00 €	1,97 €	0,00 €
	210 300,00 €	179 040,79 €	237 000,00 €
Charges financières	71 680,00 €	73 859,86 €	53 450,00 €
	71 680,00 €	73 859,86 €	53 450,00 €
Valeur comptable immo	0,00 €	980 000,00 €	
Charges exceptionnelles	10 000,00 €	38 458,34 €	40 000,00 €
virt section investissement			
Ajustement budget	350 918,56 €	0,00 €	
	360 918,56 €	1 018 458,34 €	40 000,00 €
DEPENSES	3 513 540,56 €	3 904 506,64 €	3 259 796,61 €
Report a nouveau	108 080,56 €	0,00 €	
	108 080,56 €	0,00 €	0,00 €
Remb.frais personnel	70 000,00 €	64 276,76 €	60 000,00 €
	70 000,00 €	64 276,76 €	60 000,00 €
Produits divers	25 000,00 €	10 428,71 €	26 000,00 €
Mise a disposition	55 000,00 €	77 250,21 €	75 000,00 €
	80 000,00 €	87 678,92 €	101 000,00 €
Taxes fonc. et habit.	1 486 076,00 €	1 481 537,00 €	1 534 794,00 €
Produits des jeux	400 000,00 €	474 471,44 €	300 000,00 €
Divers	130 000,00 €	218 935,21 €	210 000,00 €
	2 016 076,00 €	2 174 943,65 €	2 044 794,00 €
Dotation forfaitaire	402 983,00 €	402 983,00 €	400 000,00 €
Dotations	337 201,00 €	346 560,00 €	345 000,00 €
Autres	326 200,00 €	480 500,22 €	245 000,00 €
	1 066 384,00 €	1 230 043,22 €	990 000,00 €
Revenus des immeubles	170 000,00 €	164 309,92 €	225 000,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	
	170 000,00 €	164 309,92 €	225 000,00 €
Produits exceptionnels	3 000,00 €	3 904,38 €	25 000,00 €
cessions immo	0,00 €	980 000,00 €	
	3 000,00 €	983 904,38 €	25 000,00 €
RECETTES	3 513 540,56 €	4 705 156,85 €	3 445 794,00 €
EXCEDENT		800 650,21 €	185 997,39 €
Report antérieur		108 080,56 €	
DISPO		908 730,77 €	

BUDGET INVESTISSEMENT 2021

	Budget 2020	Réal 2020	Budget 2021
Dotation fonds réserve	10 000,00 €		
Emprunts	362 214,00 €	358 913,37 €	368 196,00 €
emprunt relais			1 450 000,00 €
Subventions versées	587 100,00 €	356 889,17 €	550 000,00 €
Immo incorporelles	5 000,00 €	2 901,41 €	5 000,00 €
terrains	754 800,00 €	694 927,70 €	30 000,00 €
Mobilier de bureau			20 000,00 €
Materiel et mobilier	87 000,00 €	43 469,97 €	200 000,00 €
constructions	6 932 419,00 €	3 931 582,30 €	1 930 000,00 €
installations			2 330 000,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	8 738 533,00 €	5 388 683,92 €	6 883 196,00 €
Report a nouveau	3 269 745,88 €		2 144 054,12 €
Virement section fonctionnement			908 730,77 €
Cessions biens immobiliers	1 655 000,00 €	980 000,00 €	2 300 000,00 €
Dotation amortissements	111 685,00 €	111 685,00 €	111 685,00 €
TVA	86 000,00 €	81 613,00 €	228 000,00 €
Taxe aménagement	150 000,00 €	124 395,32 €	150 000,00 €
Donations	100 000,00 €	98 000,00 €	
Report a nouveau	211 802,12 €	211 802,12 €	
	547 802,12 €	515 810,44 €	378 000,00 €
Etat subventions	406 600,00 €	95 400,00 €	110 000,00 €
Département subvention	234 400,00 €	0,00 €	495 000,00 €
DETR & Autres	10 000,00 €	12 262,00 €	455 000,00 €
	651 000,00 €	107 662,00 €	1 060 000,00 €
Emprunts	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	
dépôts, cautionnements	3 300,00 €	0,00 €	
	2 503 300,00 €	2 500 000,00 €	
Avance sur commande	0,00 €	47 834,72 €	
RECETTES INVESTISSEMENT	8 738 533,00 €	4 262 992,16 €	6 902 469,89 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT		-1 125 691,76 €	19 273,89 €
Report à nouveau		3 269 745,88 €	
EXCEDENT DISPO		2 144 054,12 €	

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 tel que présenté.

Budget Campings

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 du camping tel que présenté.

Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 du service Assainissement tel que présenté.

Budget Caveaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité, le Budget Primitif 2021 Caveaux tel que présenté.

M. le Maire remercie les conseillers municipaux.

N° 3 – FINANCES
SUBVENTIONS

M. MASTELLOTTO propose au Conseil Municipal de valider les attributions de subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous :

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2021
Abeille de la solidarité	500,00 €
Ablac	250,00 €
Amicale du Personnel	1 870,00 €
ASA le Passous	15 000,00 €
Club cyclo touriste *	550,00 €
Coutainzic	150,00 €
Maunéa Kea Skim club *	1 000,00 €
SNSM Association	1 500,00 €
Société de chasse	200,00 €
Petits Mousses	28 000,00 €
Centre équestre Agon	2 500,00 €
APP2R (faune et flore)	1 000,00 €
Parents élèves du Mecquet	1 900,00 €
RERS dunes et bocage	500,00 €
Enduro pédestre des sables *	1 500,00 €
Triathlon Coutainville *	1 000,00 €
Golf de Coutainville	4 753,00 €
Cerise sur le plateau	250,00 €
Prévention routière	100,00 €
Plaisanciers Coutainvillais	1 500,00 €
TOTAL	64 023,00 €

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 18 mars 2021.

- M. MASTELLOTTO précise que certaines associations ont demandé des subventions pour l'organisation d'évènements (Mauna Kéa – Club Cyclo – Enduro – Triathlon).
Ces subventions ne seront versées qu'en cas de réalisations des prestations prévues.
IL rappelle que le dossier proposé pour ces demandes de subventions a permis d'étudier les demandes sur des critères équitables.
- Mme LE THIMONNIER précise que la trame du dossier a été appréciée par les associations. 33 dossiers ont été étudiés. Certaines demandes n'ont pas pu être retenues, car elles ne correspondaient pas aux critères d'attribution, notamment quand elles concernaient le financement d'emplois. Seuls les subventions de fonctionnement et le financement d'actions exceptionnelles ont été validés par les commissions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE les subventions proposées.

M. Hubert GUILLOTTE, en tant que Président de l'Association des Petits Mousses, ne participe pas au vote concernant la subvention attribuée à cette structure.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

N° 4 – C.M.B.
CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

M. le maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2020, la candidature de la commune d'Agon-Coutainville à l'appel à projets « Petites Villes de Demain » a été exposée et expliquée.

Un dossier commun a été déposé par la C.M.B. pour les communes de Coutances, Gavray et Agon-Coutainville.

Le ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales a validé le dossier le 18 décembre 2020.

Il y a lieu d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme « Petites Villes de Demain », afin de définir les principes d'organisation et les intentions de chaque partie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir entre les collectivités et l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 5 – DONATION CHALLE

M. le Maire expose que par courrier du 24 mars 2021, une offre d'acquisition a été transmise pour 2 studios faisant partie de la donation CHALLE, à savoir :

- Un studio de 33 m² avec cave et parking, situés 35 rue Malar Bâtiment Ségur, pour un montant de 443 000 Euros, net vendeur (465 000 € frais compris).
- Un studio de 35 m², avec cave et parking, situé 35 rue Malar Bâtiment Bosquet, pour un montant de 466 000 Euros net vendeur (489 000 € frais compris).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider ces cessions aux prix proposés, au profit de Mme Isabelle TERNOIS.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE les cessions de biens proposées
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

N° 6 – ECLAIRAGE PUBLIC
MODIFICATION DES CONDITIONS D'ECLAIRAGE

M. GUILLOTTE rappelle que par délibération du 15 février 2020, le Conseil Municipal a validé le remplacement de l'ensemble des horloges de commande de l'éclairage public par des horloges astronomiques permettant de maîtriser les heures d'allumage et d'extinction des lampadaires.

Ces travaux sont en cours de réalisation.

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, et d'engager des actions en faveur des économies d'énergie,

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le principe de l'extinction de l'éclairage public selon les horaires suivants :

Du 1^{er} octobre au 1^{er} mai

De 22 heures à 06 h 00
sauf secteur dérogatoire (Place de l'Eglise – Place de Gaulle et abords du Casino) de 0 h à 6 h.

Du 1^{er} mai au 30 septembre

De 0 h à 06 h 00 sauf secteur dérogatoire de 4 h 00 à 6 h 00

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Un débat s'engage sur l'opportunité de maintenir l'éclairage sur certains axes, notamment pendant l'été.

- Mmes LAINE, LE THIMONNIER, LEBRETON, FRANÇOIS et LARSONNEUR-MOREL se déclarent favorables au maintien de l'éclairage jusqu'à 4 h 00 en juillet et août sur les secteurs les plus fréquentés. Cela leur semble nécessaire pour assurer la sécurité des jeunes qui circulent à pied ou à vélo.
- M. GUILLOTTE propose de maintenir l'éclairage public en juillet et août sur les axes piétonniers (Rue du Dr Lemoine, rue de la Chapelle et Avenue de la mer).
- Mme LARSONNEUR-MOREL suggère de prévoir un éclairage public sur la Charrière du Commerce pour sécuriser la sortie du Centre Equestre.
- M. GUILLOTTE lui confirme que c'est prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le principe de l'extinction de l'éclairage public selon les horaires suivants :

Du 1^{er} octobre au 30 avril

De 22 h 00 à 06 h 00

sauf secteur dérogatoire (Place de l'Eglise – Place de Gaulle – Rue Tourville – Rue Roosevelt) **de 0 h 00 à 6 h 00.**

Du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 septembre

De 0 h 00 à 06 h 00 sauf secteur dérogatoire de **4 h 00 à 6 h 00.**

Du 1^{er} juillet au 31 août

De 0 h 00 à 6 h 00

sauf secteur dérogatoire (Place de l'Eglise – Place Général Leclerc – Place de Gaulle – Rue Tourville – Rue Roosevelt – Rue du Dr Lemoine – Rue de la Chapelle – Avenue de la mer) **de 4 h 00 à 6 h 00.**

N° 7 – RD 44

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

M. LEMESLE rappelle que par convention du 6 janvier 2020, le Département de la Manche et la Commune ont fixé les conditions de réalisation des travaux de réfection du revêtement de la RD 44.

Toutefois, la commune souhaite réaliser un plateau surélevé sur la Place Cardinal Gerlier, dans l'emprise des travaux prévus.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Le Département propose que ce plateau soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre du marché public, et de reverser la somme de 8 611 Euros, correspondant au montant HT des travaux d'enrobés qui aurait dû être réalisés sur cette emprise.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 2019-044, qui reprend ces dispositions.

M. LEMESLE précise que ce plateau est prévu pour marquer une « zone 20 », qui deviendra un espace de vie et de passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant proposé.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux Mairie

M. le Maire a proposé que la population soit associée au choix de l'enduit de façade de la mairie.

- Mme BESSIN explique que l'enquête est ouverte sur le compte facebook de la mairie jusqu'au 26 avril.
- M. GUILLOTTE suggère qu'un autre système de vote soit proposé aux personnes qui n'ont pas de compte facebook.
- M. LEMESLE et Mme BESSIN ajoutent que les essais d'enduit sont numérotés sur la façade. Ils invitent la population à venir voir sur place.

M. JULIEN présente à M. le Maire sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Il se déclare insatisfait du fonctionnement du Conseil Municipal et déçu par cette expérience « La démocratie n'est pas suffisamment mise en valeur dans cette instance. On y cultive le secret et la confidentialité. Ce n'est pas cette démocratie que j'aime, ni celle que j'envisageais.

Les réunions de la Commission des Finances organisées à 16 h 00 laissent de côté les personnes qui travaillent. C'est dommage et préjudiciable à la démocratie locale et à l'image du Conseil Municipal ».

Il est étonné de la façon de présenter les dossiers et du manque de méthode dans l'organisation.

M. le Maire le remercie et entend respecter son choix, sans le commenter.

- M. PIGASSE regrette la décision de M. JULIEN et souligne que plusieurs des points de désaccord évoqués méritent d'être retenus, notamment concernant l'organisation des réunions en journée.

Elections Régionales et Départementales

M. le Maire rappelle que les élections auront lieu le 20 et 27 juin 2021 et que tous les conseillers municipaux doivent s'inscrire sur le tableau de présence pour la tenue des bureaux. Il rappelle qu'il s'agit d'une obligation édictée par les textes réglementaires.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Panneaux lumineux

Mme FRANÇOIS demande si le panneau lumineux prévu dans le bourg est toujours d'actualité. Elle demande si une réunion de présentation du projet du bourg peut être organisée pour que chacun soit bien informé des travaux en cours de réalisation.

- Mme BESSIN rappelle que le panneau était effectivement prévu pour être implanté sur la Place Cardinal Gerlier, conformément à la proposition de la commission Culture / Animation. Elle s'étonne et regrette que l'implantation ait été modifiée.
- M. LEMESLE explique que l'emplacement proposé par la commission était techniquement irrecevable, en raison de la présence de réseaux enterrés. Par ailleurs, au titre de la sécurité, il a été jugé que le panneau d'information tel que prévu pouvait être dangereux pour la circulation automobile.
- Mme BOUYER-MAUPAS s'étonne et estime que l'emplacement proposé était adapté. Elle regrette cette décision de le déplacer aux abords de la mairie, emplacement peu adapté pour une bonne information du public.
- Mme HENNEQUIN et Mme BESSIN soulignent l'intérêt de placer un panneau d'information sur un espace partagé tel qu'une zone 20.
- Mme LARSONNEUR-MOREL regrette que les décisions des commissions ne soient pas respectées.
- M. le Maire propose de réfléchir de nouveau à cette implantation.

Plan de circulation

- Mme LEBRETON demande à avoir un plan mis à jour de la circulation, suite à la création des bandes cyclables et à l'instauration des sens uniques.
- Mme BESSIN lui confirme que le nouveau plan est en préparation et sera transmis à tout le monde.

Sanitaires Publics

- Mme LE THIMONNIER demande si le problème des sanitaires de la Mare de l'Essay a été anticipé pour la prochaine saison.
- M. le maire lui confirme que des toilettes sèches pourront être installées, comme les années précédentes.

Foodtruck

- Mme BOUYER-MAUPAS demande où en est le projet de Foodtruck.
- M. le Maire lui confirme que, après une réunion de concertation avec les services de sécurité, l'installation s'avère possible sur le terrain de l'Ecole de Voile. Cela sera confirmé au demandeur dans les jours prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Pour extrait conforme, le 19 avril 2021

La Secrétaire de Séance,
Marielle FRANÇOIS

Le Maire,
Christian DUTERTRE

